
Norme internationale



7154

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Documentation — Principes de classement bibliographique

Documentation — Bibliographic filing principles

Première édition — 1983-11-15

ITEH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 7154:1983](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/240e3ecb-e2e4-4fce-9f0e-420f48e10e50/iso-7154-1983)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/240e3ecb-e2e4-4fce-9f0e-420f48e10e50/iso-7154-1983>

CDU 025.329

Réf. n° : ISO 7154-1983 (F)

Descripteurs : documentation, classement, bibliographie, notice bibliographique.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 7154 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Documentation*, et a été soumise aux comités membres en novembre 1982.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Roumanie
Allemagne, R. F.	Hongrie	Royaume-Uni
Australie	Inde	Suède
Autriche	Irlande	Suisse
Canada	Italie	Tchécoslovaquie
Chine	Japon	URSS
Danemark	Nouvelle-Zélande	USA
Égypte, Rép. arabe d'	Pays-Bas	
Finlande	Pologne	

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

Documentation — Principes de classement bibliographique

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale définit les principes généraux régissant le classement des notices bibliographiques et devant être incorporés dans les règles de classement bibliographique propres aux bibliographies, aux bibliothèques et aux centres de documentation particuliers, comme dans celles communes à tout un pays ou un groupe linguistique. La présente Norme internationale s'applique à l'information bibliographique imprimée ou visualisée, à l'identification des éléments de classement des notices bibliographiques en vues d'échanges sous forme lisible par machine et à la manipulation de ces notices par des techniques manuelles ou automatisées.

NOTE — Les exemples donnés dans la présente Norme internationale ne sont pas normatifs, mais servent plutôt à illustrer un ensemble particulier de règles de classement (voir ISO/TR 8393).

2 Références

ISO 6630, *Automation en documentation — Caractère de contrôle bibliographique*.¹⁾

ISO/TR 8393, *Documentation — Règles de classement bibliographique*.¹⁾

3 Définitions

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions suivantes sont applicables.

NOTE — Dans le texte d'une définition, tout terme écrit en caractères italiques a le sens défini dans une autre définition.

3.1 ordre alphabétique : Le *critère de classement* des lettres dans l'ordre d'un alphabet.

3.2 code de classement : *Caractères de classement* destinés à produire un *ordre systématique* ou un *ordre canonique* et à identifier les *distinctions par genres*.

NOTE — Ces codes sont habituellement implicites dans le classement manuel, mais ils doivent être insérés dans la chaîne de caractères de classement (voir 3.8) lors de la construction d'un indicatif de tri par ordinateur.

3.3 notice bibliographique : Ensemble d'éléments bibliographiques traités comme une entité et présentés dans un catalogue ou une bibliographie conformément aux stipulations des règles de catalogue.

Exemples :

notices principales
notices secondaires
renvois
notices matières

3.4 ordre canonique : Le *critère de classement* qui dérive d'une convention associée au genre de documents que décrivent les *notices bibliographiques*, et qui précise dans quel ordre doivent être classées ces notices.

Exemple :

Les livres de la Bible sont souvent classés selon ce critère.

3.5 caractère : Signe graphique qui, pour les besoins du classement, est converti en un ou plusieurs *caractères de classement*, ou qui fait partie d'un caractère de classement, ou dont on ne tient pas compte dans le classement.

Exemples :

Caractère(s)	Caractère(s) de classement	Explications :
a	a	1 caractère converti en 1 caractère de classement
ß	ss	1 caractère converti en 2 caractères de classement (classement du double s allemand)
?		1 caractère dont on ne tient pas compte dans le classement (classement du signe non-alphanumérique qu'est le point d'interrogation)
9	9	1 caractère converti en 1 caractère de classement
10	10	2 caractères faisant chacun partie du caractère de classement «nombre 10» 1 caractère de classement (c'est-à-dire qu'un nombre est un caractère de classement)

1) Actuellement au stade de projet.

3.6 ordre systématique : Le *critère de classement* qui détermine l'ordre de priorité conformément aux principes relatifs au document que décrit la *notice bibliographique*.

Exemple :

Les titres collectifs sont souvent classés selon ce critère.

3.7 zone de classement : *Unité de classement* du deuxième *niveau de classement* immédiatement subordonnée à la *notice de classement*. Cette unité contient une partie indépendante de l'information entière de classement. Les zones de classement se distinguent par le genre auquel elles appartiennent, chaque genre ayant une *valeur de classement* particulière.

Exemples :

Le nom d'une personne, celui d'une collectivité, le titre et la date de publication sont des zones de classement de genres différents.

3.8 caractère de classement : *Unité de classement* du *niveau de classement* le plus bas. Elle ne peut donc être subdivisée. Les caractères de classement se distinguent par le genre auquel ils appartiennent, chaque genre ayant une *valeur de classement* particulière.

Exemples :

Les lettres, les chiffres, les signes non alphanumériques, les codes de classement selon les ordres systématique ou canonique et les signaux servant à identifier les distinctions par genres sont tous des caractères de classement de différentes sortes.

3.9 critère de classement : Le principe régissant l'établissement de l'ordre de priorité des *unités de classement*.

NOTE — Les critères de classement suivants s'appliquent aux notices bibliographiques : alphabétique, numérique, systématique, canonique, par genres et selon d'autres arrangements déterminés.

3.10 notice de classement : *Unité de classement* du premier et plus haut *niveau de classement*. Elle contient toute l'information nécessaire au classement d'une *notice bibliographique* dans une séquence classée. Les notices de classement se distinguent par le genre auquel elles appartiennent, chaque genre ayant une *valeur de classement* particulière.

Exemples :

Une notice principale, un renvoi et une notice-matière sont des notices de classement de genres différents.

3.11 hiérarchie de classement : L'arrangement des *unités de classement* conformément au principe de subordination suivant lequel sont déterminés les *niveaux de classement* attribués aux unités de classement, les unités de classement des différents niveaux de la hiérarchie étant désignés par des noms spécifiques.

Exemples :

Dans une hiérarchie de classement à cinq niveaux, les unités de classement sont, par ordre d'importance décroissante : la notice, la zone, la section, le mot et le caractère de classement.

3.12 niveau de classement : La position relative d'une *unité de classement* dans une *hiérarchie de classement*.

3.13 qualificatif de classement : Information supplémentaire de classement accompagnant certaines *unités de classement* et servant à distinguer celles qui, autrement, seraient identiques.

NOTE — Les qualificatifs de classement sont ajoutés notamment aux zones et aux sections de classement.

3.14 section de classement : *Unité de classement* du troisième niveau. Elle peut être subordonnée à la *zone de classement* et en contient une partie déterminée.

Exemples :

Le nom de famille et les prénoms, comme parties du nom d'une personne, sont les deux sections de classement de la zone de classement du nom de personne.

3.15 séquence de classement : La succession dans un ordre déterminé des *unités de classement* au-dessous du plus haut niveau de classement comme parties constituant de la *notice de classement*.

3.16 signal de classement : Indicatif qui identifie, distingue et/ou délimite les différentes *unités de classement* dans l'information entière de classement.

Exemples :

Les indicatifs suivants peuvent tous servir de signaux de classement :

- les positions visualisées ou imprimées ou la forme typographique, par exemple, la vedette;
- la ponctuation significative, par exemple, la virgule après le nom de famille, indiquant la fin d'une section de classement;
- les signes, par exemple, ceux qui identifient les unités de non-classement;
- les expressions, par exemple, qui identifient un type particulier de renvoi.

3.17 unité de classement : Une entité déterminée, pour les besoins du classement, et qui fait partie d'une *hiérarchie de classement*. Les unités de classement des différents niveaux de la hiérarchie se distinguent par des noms spécifiques.

Exemples :

La zone de classement est le nom de l'unité de classement du deuxième niveau; le caractère de classement est le nom de l'unité du niveau le plus bas.

3.18 valeur de classement : Position relative d'une *unité de classement* dans un ordre de priorité établi conformément à un *critère de classement* défini.

3.19 mot de classement : Dans une *hiérarchie de classement* à cinq niveaux, le mot est l'*unité de classement* du pénultième ou quatrième niveau, placée entre le *caractère* et la *section de classement*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/7154-1983>
420418e10e50ment7:154-1983

3.20 vedette : Terme qui tire son origine de sa position en tête de la *notice bibliographique* imprimée, et qui est parfois utilisé comme équivalent de la première zone d'une *notice de classement*.

3.21 lettre : Un *caractère de classement*, dont le *critère de classement* est l'*ordre alphabétique*.

3.22 signe non alphanumérique : Un *caractère de classement*, dont le *critère de classement* n'est ni alphabétique ni numérique, basé soit sur un autre système soit sur une séquence non normalisée.

NOTE — Les signes non alphanumériques peuvent aussi servir de ponctuation significative.

3.23 unité de non-classement : Unité à l'intérieur d'une *unité de classement* de la *notice bibliographique*, qui ne compte pas pour le classement.

Exemples :

- l'article initial d'un titre;
- les qualifications, les désignateurs de fonction;
- certains signes non alphanumériques, par exemple : ? ou " ou #, sont tous des unités de non-classement à l'intérieur d'unités de classement.

3.24 nombre : *Caractère de classement* dont le *critère de classement* est la valeur numérique (s'applique seulement aux nombres écrits en chiffres).

3.25 chiffre : Symbole employé pour représenter un *nombre*.

3.26 ordre numérique : Le *critère de classement* pour les *nombres* correspondant à la valeur numérique.

3.27 qualificatif : Information supplémentaire accompagnant une *unité de classement* et qui peut ou non constituer une information de classement. Voir aussi 3.13 *qualificatif de classement*.

3.28 ponctuation significative : *Signes non alphanumériques* dans les données bibliographiques et qui ne font pas partie en soi de l'information de classement, mais qui servent de *signaux de classement* délimitant les *unités de classement*.

Exemple :

La virgule après le nom de famille est une ponctuation significative délimitant la section de classement du nom de famille à l'intérieur de la zone de classement du nom de personne.

3.29 distinction par genre : *Critère de classement* selon lequel l'ordre de priorité est déterminé par le genre d'*unité de classement*.

Exemple :

Lorsqu'on fait la distinction par genre par notice de classement, une notice principale pour «Shakespeare, William» peut se classer avant une notice-matière avec la vedette «Shakespeare, William».

4 Principes régissant la présentation de l'information de classement

4.1 Complétude

L'information entière de classement, qui détermine la position d'un ensemble de données bibliographiques dans un catalogue ou une bibliographie, doit figurer, si ce n'est pas explicite, dans la notice bibliographique. S'il y a lieu des indications de classement comme, par exemple, des vedettes-guides expliquant le classement d'un groupe de notices, peuvent être utilisées au lieu d'afficher l'information entière de classement sur chacune des notices bibliographiques appartenant à ce groupe.

Exemples :

Dans l'ordre systématique, la vedette générique pour l'ensemble de la classe d'ouvrage peut précéder les notices bibliographiques faisant partie de cette classe.

Selecta

œuvres choisies
théâtre choisi

Excerpta

morceaux choisis
pages choisies
textes choisis

L'ordre canonique peut être indiqué par un guide de classement tel que le suivant :

Bible
Cadre de classement

A Éditions collectives : polyglottes, bilingues; grec, latin, français; puis ordre alphabétique des langues.

B Ancien Testament : éditions bilingues; hébreu, araméen, grec, latin, français; puis ordre alphabétique des langues.

C Ancien Testament : groupes de livres et livres séparés

...

G Nouveau Testament : ...

4.2 Distinction

Les unités particulières de classement, qui sont les composantes de l'information entière de classement, doivent pouvoir se distinguer par leur position dans la notice bibliographique ou par d'autres signaux de classement.

4.3 Ordre de classement

L'ordre dans lequel les unités particulières de classement sont disposées pour former la séquence de classement, qui constitue l'information entière de classement, doit être évident dans la notice bibliographique.

NOTE — Il n'est pas nécessaire que l'ordre des unités de classement soit identique à celui des éléments bibliographiques figurant dans la notice bibliographique ni de considérer tous les éléments de la notice bibliographique pour le classement.

4.4 Critères de classement

Les critères de classement des unités particulières doivent être explicites. Cependant, il n'est pas toujours nécessaire que les critères sur lesquels se fondent les ordres canoniques et systématiques (voir 5.7) apparaissent clairement dans la notice bibliographique imprimée ou visualisée si l'arrangement est facilement compréhensible.

4.5 Forme

Les unités de classement doivent être classées dans la forme sous laquelle elles se présentent dans la notice bibliographique. Si l'information classée ne correspond pas à l'information imprimée ou visualisée, les utilisateurs doivent être avertis des dérogations à ce principe par des directives générales, des renvois ou par une explication précise des données classées.

NOTE — Si le classement s'effectue par traitement électronique, il est possible que les unités de classement implicites, dont on peut tenir compte dans le classement manuel pour placer les notices bibliographiques dans un ordre correct, ne permettent pas au programme de classement automatique de ranger les unités de classement de façon exacte ou dans l'ordre que laisse prévoir la présentation visuelle de ces unités.

Exemples :

Mc ...
Le préfixe Mc faisant partie de noms d'origine écossaise ou irlandaise est classé comme Mac

* [Maddowall, John]
M'Dowall, John
Titre de l'ouvrage ...

'La' France
contemporaine

'Eines' langen Tages
Reise in die Nacht

Beecham, 'Sir' Thomas

Ward, 'Mrs.' Humphry

DU VERGIER de
HAURANNE

Explications :

Un renvoi d'orientation

Les crochets et l'astérisque dans cet exemple indiquent qu'une information de classement a été ajoutée.

Le signe logique NON (') est utilisé ici comme identification graphique d'une unité de non-classement, conformément à l'ISO 6630.

Dans cet exemple, les lettres minuscules de la particule représentent une unité de non-classement

dans la hiérarchie de classement, spécifier leur composition en fonction des unités de niveaux de classement immédiatement subordonnés¹⁾, définir les critères de classement de chaque unité en précisant les valeurs de classement sur lesquelles se fonde l'ordre de priorité et décrire tous les signaux de classement utilisés avec les unités particulières.

5.2 Hiérarchie de classement

Le nombre de niveaux dans la hiérarchie de classement doit être déterminé par les règles de classement particulières. Les unités de classement de la hiérarchie de classement bibliographique se présentent comme suit (par ordre décroissant, de la plus élevée à la plus basse) :

- notice de classement
- zone de classement
- section de classement (dans les hiérarchies à quatre ou à cinq niveaux)
- mot de classement (seulement dans une hiérarchie à cinq niveaux)
- caractère de classement

NOTES

1 Ces principes s'appliquent aux règles comportant des hiérarchies à trois, quatre ou cinq niveaux. La hiérarchie à quatre niveaux est la plus couramment utilisée.

2 Dans la présente Norme internationale, la différence entre la notion d'une hiérarchie à quatre niveaux et celle d'une hiérarchie à cinq niveaux est essentiellement théorique et n'a pas d'influence sur le classement même. Dans une hiérarchie à cinq niveaux, l'espace est considéré comme un signal de classement qui sépare deux mots de classement, alors que dans une hiérarchie à quatre niveaux il est considéré comme un caractère de classement qui, selon la valeur de classement qu'on lui attribue, précède tous les autres caractères de classement, par exemple, les nombres et les lettres.

5.3 Notice de classement

La notice de classement est l'unité de classement qui contient en entier l'information de classement.

5.3.1 Niveau de classement

Premier niveau ou niveau le plus élevé.

5.3.2 Composition

Une ou plusieurs zones de classement, selon les règles de classement (et de catalogage) relatives aux divers genres de notices.

5.3.3 Critères de classement

Les notices de classement ayant comme première zone de classement des zones identiques se distinguent par le genre de notices auquel elles appartiennent, par exemple, notice principale, renvoi «voir», notice-matière, dont la valeur de classement doit être déterminée par les règles de classement.

5 Principes de construction des séquences de classement

5.1 Séquence de classement

L'ensemble de l'information de classement d'une notice bibliographique se compose d'une séquence structurée d'unités de classement appartenant à différents niveaux hiérarchiques. Les règles particulières de classement doivent indiquer le nom de leurs unités de classement, déterminer les niveaux de celles-ci

1) Ne s'applique pas au niveau de classement le plus bas.

Les notices-matières portant sur un ouvrage particulier dont la notice principale a comme vedette le nom d'une personne ou celui d'une collectivité, peuvent être distinguées dans la deuxième zone de classement par un code de distinction selon le genre, puisque la notice principale et la notice-matière ont toutes deux le même code de distinction dans la première zone de classement, à savoir celui de la notice principale, comme le démontrent les exemples suivants.

<i>Exemples :</i>	<i>Explications :</i>
Shakespeare, William Hamlet ...	Notice principale
Shakespeare, William [Hamlet] Smith, John, 1837-1896 Studies on Hamlet and King Lear ...	Les notices-matières portant sur Hamlet de Shakespeare se classent immédiatement après la notice principale de cet ouvrage
Shakespeare, William King Lear	Notice principale d'un autre ouvrage du même auteur
Shakespeare, William [King Lear] Smith, John, 1837-1896 Studies on Hamlet and King Lear ...	Notice-matière portant sur un autre ouvrage du même auteur

NOTE — Lors de la construction de séquences de classement qui seront triées par ordinateur, un code de valeur de classement doit être ajouté à la première zone d'une notice de classement.

5.3.4 Signaux de classement

À déterminer par les règles particulières de classement; par exemple, le signal de classement du genre de notice appelé «renvoi voir» est «voir» ou «see» ou «siehe» ou encore une flèche (→).

5.4 Zone de classement

La zone de classement est l'unité de classement qui contient une entité particulière faisant partie de l'information entière de classement, par exemple, un nom de personne ou de collectivité, un titre, une date ou une mention de volume.

5.4.1 Niveau de classement

Deuxième niveau, subordonné directement à la notice de classement.

5.4.2 Composition

Une ou plusieurs sections de classement, selon les règles particulières de classement. Ces règles permettent ou non de tenir compte des qualificatifs faisant partie d'une zone de classement comme, par exemple, une précision telle que «esprit» ou un désignateur de fonction ou de relation tel que «éditeur».

NOTE — Dans une hiérarchie de classement à trois niveaux, les zones de classement se composent de caractères de classement. Les paragraphes 5.4.3 à 5.6.3 inclusivement ne s'appliquent pas à cette hiérarchie.

5.4.3 Critères de classement

Les zones de classement ayant comme première ou seule section de classement des sections identiques se distinguent par le genre de zone de classement auquel elles appartiennent, par exemple, nom de personne, nom de collectivité, titre ou

vedette-matière, dont la valeur de classement doit être déterminée par les règles de classement. Les zones de classement sans qualificatifs de classement sont classées avant les zones identiques de même genre comportant un qualificatif. Il est parfois nécessaire de distinguer par catégories les zones de classement, comme le stipulent les règles particulières de classement.

NOTE — Lors de la construction de séquences de classement qui seront triées par ordinateur, un code de valeur de classement devrait être ajouté à la première section de classement d'une zone.

5.4.4 Signaux de classement

Position dans la notice bibliographique, par exemple, la première zone de classement peut être la vedette de la notice, qui sera parfois soulignée ou paraîtra en caractères gras.

5.5 Section de classement

La section de classement à quatre ou à cinq niveaux, est l'unité de classement qui comporte une subdivision logique de l'entité particulière contenue dans la zone de classement, par exemple, les noms de famille et prénoms comme sections de classement de la zone de classement du nom de personne, ou le nom d'une collectivité supérieure et celui d'une collectivité subordonnée, comme sections de classement du nom de collectivité, ou, lors d'une publication en série avec un titre particulier de chacune des parties, le titre commun à toutes les parties et le titre particulier pour une partie individuelle, comme sections de la zone de classement du titre.

<i>Exemples :</i>	<i>Nombre de sections de classement</i>	<i>Explications :</i>
Shakespeare, William	2	genre de zone de classement : nom de personne
France. <i>Inspection générale des finances</i>	2	genre de zone de classement : nom de collectivité
American Library Association. <i>Cataloging and Classification Section. Policy and Research Committee</i>	3	
Acta Universitatis Carolinae. <i>Philologica</i>	2	genre de zone de classement : titre
Short stories. <i>Selections</i>	3	
Bible <i>N. T. Mathieu ...</i>	3	

5.5.1 Niveau de classement

Troisième niveau, subordonné directement à la zone de classement.

5.5.2 Composition

Un ou plusieurs mots de classement ou caractères de classement, selon qu'il y a cinq ou quatre niveaux de classement. Les premiers et derniers caractères de classement ne doivent pas être des espaces. Si le premier ou le dernier caractère de la section de classement telle qu'imprimée ou visualisée est un espace, on ne tient pas compte de cet espace dans le classement.

<i>Exemples :</i>	<i>Explications :</i>
The first step ...	L'article initial du titre d'un ouvrage et l'espace suivant ne comptent pas pour le classement
Goethe, Johann Wolfgang von	D'après les règles allemandes de classement, la préposition «von» ne compte pas pour le classement. La section de classement des prénoms se termine donc par un espace

Des qualificatifs peuvent faire partie des sections de classement et peuvent ou non être prises en considération suivant les règles particulières de classement.

Exemples :

France (*Ind.*) *Police Department*
 Scottish Rite (*Masonic order*). *Oriental Consistory*
 (*Chicago*)
 Canada. *Ambassade (États-Unis)*
 Standard Oil Company, *appelante*

5.5.3 Critères de classement

La longueur de l'unité, c'est-à-dire qu'une unité de classement plus courte précède une unité de classement plus longue, si la section la plus courte est identique au commencement de la section la plus longue. Les sections de classement sans qualificatifs de classement sont classées avant les sections identiques comportant un qualificatif. Il est parfois nécessaire de distinguer par catégories les sections de classement, comme le stipulent les règles particulières de classement.

5.5.4 Signaux de classement

La ponctuation significative est prescrite par les règles particulières de classement, par exemple, la virgule indiquant la fin de la première section de classement de la zone de classement du nom de personne (nom de famille, prénom).

5.6 Mot de classement

Il est le deuxième niveau de classement le plus bas dans les hiérarchies à cinq niveaux. Un espace, ou l'un de ses équivalents déterminés, ou encore un signal de classement d'un niveau plus élevé dans la hiérarchie de classement, précèdent et suivent le mot de classement pour le délimiter, par exemple, une virgule après le dernier mot de classement de la section de classement du nom de famille.

5.6.1 Niveau de classement

Quatrième niveau, subordonné directement à la section de classement.

5.6.2 Composition

Un ou plusieurs caractères de classement.

5.6.3 Critère de classement

Longueur de l'unité, c'est-à-dire qu'un mot de classement plus court précède un plus long si le mot plus court est identique au commencement du mot plus long.

5.7 Caractère de classement

Le caractère de classement est l'unité de classement qui ne peut être subdivisée davantage. Les règles particulières de classement peuvent indiquer jusqu'à quatre types de caractères de classement, à savoir : une lettre, un nombre écrit en chiffres, un signe non alphanumérique ou un code pour l'arrangement par ordre systématique ou par ordre canonique, ou selon la distinction d'après le genre.

NOTE — Pour la présentation dans la notice d'arrangements par ordre systématique ou par ordre canonique, voir 4.1.

5.7.1 Niveau de classement

Le plus bas niveau de classement.

5.7.2 Composition

Le caractère de classement étant la plus petite unité de classement, il ne peut être divisé en éléments encore plus petits.

5.7.3 Critères de classement

Le premier critère de classement devant être appliqué est le genre de caractère de classement qui est déterminé par les règles particulières de classement; par exemple, les codes de classement sont classés avant tout autre genre; les espaces et les autres caractères de classement non alphanumériques sont classés avant les caractères de classement alphanumériques. Parmi les genres particuliers de caractères de classement, les lettres (y compris les lettres spéciales) doivent être classées par ordre alphabétique selon les usages nationaux ou régionaux, sans qu'il y ait de distinction entre les majuscules et les minuscules. Les nombres se classent suivant la signification numérique, en ordre ascendant, du plus bas au plus élevé. Des dates représentées par des chiffres doivent être classées par ordre chronologique. Des parties décimales des chiffres doivent être classées par ordre décimal. Les caractères de classement en position inférieure ou en position supérieure ont la même valeur de classement que les caractères de classement en position normale.

5.8 Unités de non-classement

Des unités de non-classement peuvent se trouver à l'intérieur des unités de classement, par exemple, l'article initial d'un titre ou une épithète précédant un nom de personne, comme le précisent les règles particulières de classement. Au niveau de classement le plus bas, certains signes non alphanumériques peuvent habituellement ne pas compter pour le classement, comme le précisent encore les règles particulières de classement.

NOTES

- 1 Pour la présentation des unités de non-classement dans la notice bibliographique, voir 4.5.
- 2 Pour le traitement des espaces avant ou après les unités de non-classement, voir 5.5.2

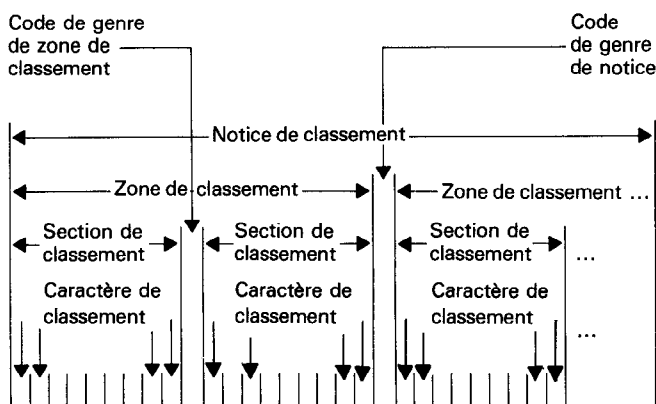


Figure — Composition des séquences de classement dans une hiérarchie à quatre niveaux

6 Principes de classement

NOTE — Les principes de classement sont présentés d’après l’ordre du processus de classement, en procédant de l’unité la plus petite à l’unité la plus grande.

6.1 Classement des caractères de classement

L’information entière de classement, qui consiste en une séquence structurée d’unités de classement de différents niveaux, est classée selon la valeur des caractères de classement, comme le stipulent les règles particulières de classement. Dans le cas de premiers caractères de classement identiques, le classement se fait d’après le deuxième caractère, et ainsi de suite, jusqu’à :

- a) (dans les hiérarchies à cinq niveaux) la fin du premier mot de classement;
- b) (dans les hiérarchies à quatre niveaux) la fin de la première section de classement.

NOTE — Le paragraphe 6.2 ne s’applique pas aux hiérarchies à quatre niveaux;

- c) (dans les hiérarchies à trois niveaux) la fin de la première zone de classement.

NOTE — Les paragraphes 6.2 et 6.3 ne s’appliquent pas aux hiérarchies à trois niveaux.

Exemples :

- 1
- 15
- Aa
- Abrantès
- Alberta
- Alberti

6.2 Classement des mots de classement

6.2.1 Dans une hiérarchie à cinq niveaux, on classe un mot de classement plus court avant un mot plus long dont la première partie est identique au mot plus court.

Exemples :

- Alberti
- Albertini

6.2.2 Dans une hiérarchie à cinq niveaux, si les premiers mots de classement sont identiques, le classement se fait d’après le deuxième mot, et ainsi de suite, jusqu’à la fin de la première section de classement.

Exemples :

- Rose aus Stambul
- Rose aus Tirol
- Rose vom Wörthersee

6.3 Classement des sections de classement

6.3.1 Dans les hiérarchies à quatre et à cinq niveaux, on classe une section de classement plus courte avant une section plus longue dont la première partie est identique à la section plus courte.

Exemples :

- Rose
- Rose aus Stambul

6.3.2 Dans les hiérarchies à quatre ou à cinq niveaux, si les premières sections de classement sont identiques, elles se distinguent par le genre de zone de classement à laquelle elles appartiennent et sont classées selon la valeur de classement des genres particuliers comme le précisent les règles de classement utilisées.

Exemples : Explications :

- | | | |
|----------------|---------------------|------------------|
| Rose, Sainte | prénom | } d’une personne |
| Rose, Angus | nom de famille | |
| Rose (Ohio) | nom de collectivité | |
| Rose : a story | titre | |

6.3.3 Dans les hiérarchies à quatre et à cinq niveaux, les premières sections de classement identiques qui comportent des qualificatifs et qui appartiennent au même genre de zone de classement sont classées après celles qui n’ont pas de qualificatifs de classement.

Exemples :

- France
- France (Ind.)

6.3.4 Dans les hiérarchies à quatre et à cinq niveaux, les premières sections de classement identiques du même genre de zone de classement sans qualificatifs de classement ou avec des qualificatifs de classement identiques sont classées conformément aux principes énoncés ci-dessus, d’après la deuxième section de classement, et ainsi de suite, en tenant compte de toute différenciation par catégories (voir 5.5.3) de la deuxième section de classement et des sections suivantes jusqu’à la fin de la première zone de classement. Une zone de classement qui se compose de moins de sections de classement est classée avant une zone de classement qui en compte davantage lorsque les premières sections de chacune des zones sont identiques.